

**EN VUE DES ELECTIONS  
DES DEPUTES EUROPEENS**

**7 Juin 2009**

Dossier préparé par

**Partenia 77  
Partenia 2000  
Partenia Etampes  
Chrétiens sans frontières 95  
Nous sommes aussi l'Église 75 - Ile de France**

## En ce qui concerne la politique migratoire de l'Europe

Nos questions portent sur la politique migratoire de l'UE. Et sur les initiatives qu'on pourrait attendre des parlementaires (même lorsque les questions considérées ne sont pas dans le champ de décision du PE).

Le Conseil Européen de Tampere (1999) a fixé les grandes lignes de cette politique, avec une liste de mesures à prendre selon un échéancier allant jusqu'en 2009.

Ces mesures devaient concerner trois domaines :

- l'intégration des immigrés en situation régulière,
- la protection des demandeurs d'asile
- la gestion des frontières pour lutter contre l'immigration illégale, en dressant des obstacles aux arrivées d'étrangers « n'ayant pas vocation à s'installer »

### 1- Comment remédier au fait que pratiquement seul le troisième volet ait été traité ?

Par exemple :

- **En ce qui concerne la protection des demandeurs d'asile**, comment garantir la possibilité d'application de la Convention internationale de Genève de 1951 sur le droit d'asile ? Et de répondre sur ce point aux critiques explicites d'Amnesty International et du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR). En particulier sur la question :

- des interventions de l'agence Frontex (créée en 2005)
- ou, pire encore, de celles des patrouilles mixtes associant des fonctionnaires européens et des garde côtes libyens qui suite à l'accord de 2007 avec la Libye renvoient les migrants en Mauritanie ou en Libye sans se préoccuper des droits qu'ils auraient pu faire valoir.

- **En ce qui concerne l'intégration des immigrés**, comment revenir au projet initial (de la Commission en 2000) ?

- qui reconnaissait le droit au regroupement familial pour tout étranger résidant légalement dans un Etat membre ;
- dans lequel la notion de famille était prise dans son sens le plus large, incluant les couples de fait et les ascendants ;
- dans lequel aucune norme de ressources ni de logement n'était fixée.

Comment revenir à l'instauration d'un droit, et non pas des « conditions dans lesquelles est exercé ce droit au regroupement familial »

- **En ce qui concerne la lutte contre l'immigration clandestine** : comment refuser et empêcher la création de centres de transit externalisés (distribués sur le pourtour de UE ou dans les pays qui ont adhéré récemment) ?

2- De façon générale **comment mettre en œuvre la « la liberté de circulation des personnes, comme celle des biens, des marchandises et des capitaux »** voulue et soit disant adoptée par la convention de Schengen (1995) ?

- Par un traitement non discriminatoire entre les possibilités de circulation et d'établissement des différentes personnes (citoyens des différents pays membres, résidents, demandeurs d'asile)
- En traitant symétriquement la libre circulation des biens, des marchandises ou des capitaux et celle des êtres humains. Si le travail se déplace, pour aller là où la main d'œuvre est la moins chère, il devrait être normal que la main d'œuvre jouisse du droit symétrique de se déplacer là où il y a du travail.

## **En ce qui concerne plus spécialement les sans papiers**

1/- Incohérence entre la «chasse aux sans-papiers » ici et la politique de l'Europe vis-à-vis de l'Afrique (et des pays du Sud) :

***Comment chercher à contenir le flot d'immigration (clandestine ou non) si on ne permet pas en même temps le développement des pays du sud ?***

- Subventions à l'agriculture et exportation à prix bradés de nos excédents agricoles = tue l'agriculture locale en Afrique
- Soutien de dirigeants corrompus
- Aides publiques au développement très insuffisantes et souvent mal utilisées, ...

2/- Inhumanité de la politique de « chasse aux sans-papiers» (arrestations, séjours de plus en plus longs dans les Centres de Rétention-Prison y compris de familles avec enfants, expulsions souvent musclées, ... bien souvent sans tenir compte des situations humaines concrètes) :

***Quel avenir des relations entre les peuples du Nord et ceux du Sud préparons-nous avec de telles blessures et rancœurs chez les jeunes générations traquées et expulsées de cette manière?***

3/-Monde de déséquilibres croissants de richesses comme de sécurité et de démocraties :

***Peut-on raisonnablement penser réduire la pression migratoire du sud vers le nord dans un tel contexte?***

***Ne faut-il pas admettre que les pays riches doivent laisser plus de place et d'autonomie aux pays du sud tant au niveau politique qu'économique ?***

***Tant du point de vue économique qu'écologique, est-ce qu'une répartition plus juste des richesses au niveau mondial ne doit pas obligatoirement passer par une réduction globale du niveau de vie de nos pays (avec bien sur en parallèle une redistribution plus juste des richesses dans nos sociétés) ?***

4/- Néolibéralisme, déréglementation et développement du sud :

***Le développement de l'agriculture, de l'artisanat et de l'industrie des pays du sud peut-il vraiment se faire sans un certain protectionnisme et une réglementation internationale des marchés les mettant à l'abri de la concurrence déloyale de nos productions agricoles subventionnées ou industrielles?***

## Annexe

### Parents sans papiers, enfants en souffrance

Des professionnels des services publics de psychiatrie infanto-juvénile, ainsi que d'autres professionnels de l'enfance, inquiets de la situation actuelle des enfants de parents sans papiers, nous alertent :

- sur la difficulté grandissante d'accès aux soins
  - le risque d'une remise en question de l'acceptation de l'Aide Médicale d'Etat augmente pour les étrangers sans papiers ;
  - la peur d'être appréhendé dans les lieux de soins et sur les trajets fait obstacle à la demande et à la continuité des soins;
- sur les répercussions graves pour les enfants et leurs familles.

Ces enfants vivent souvent dans une perpétuelle insécurité matérielle (déménagements multiples, hébergement précaire) et psychique: la menace d'une rupture des liens affectifs et sociaux est toujours imminente par rapport à leur environnement. Lorsqu'un des parents est renvoyé dans son pays d'origine, les répercussions sont graves sur la dynamique familiale et sur le développement de l'enfant.

Les souffrances psychiques des parents ont un impact sur la construction des enfants : dépression maternelle, dévalorisation de la place parentale, culpabilité etc.

Certaines manifestations et signes de souffrance apparaissent plus fréquents chez les enfants pris dans cette problématique : réactivation des traumatismes antérieurs, préoccupation constante autour de la famille et de son devenir, hypermaturité avec absence de jeu, manifestations à expression somatique, agitation, échec scolaire.

Les familles et leurs enfants ayant fui des persécutions dans leur pays d'origine paraissent, tant qu'elles sont sans papiers, suspendues dans un entre-deux, ce qui ajoute à la problématique de la migration celle encore plus complexe de l'exil.

Les pathologies psychiatriques, présentées par certains enfants de parents sans papiers, s'aggravent avec le renvoi dans le pays d'origine au prétexte qu'il existe des soins, alors même qu'ils sont insuffisants ou inexistantes.

La prise en charge des mineurs isolés est difficile.

La présence de certains enfants avec leurs parents dans les centres de rétention pose de nombreux problèmes éthiques, en particulier la privation de liberté de ceux-ci.

Nous nous inquiétons de l'effet traumatique sur l'environnement proche des familles expulsées ou menacées de l'être.

Nous sommes, dans notre pratique quotidienne, confrontés à de nombreuses situations cliniques où les droits fondamentaux de l'enfant, tels qu'ils sont rédigés par la Convention internationale des droits de l'enfant, et par le défenseur des enfants, sont bafoués : droit d'être soigné, droit de vivre en famille, droit d'être protégé. Comment continuer d'exercer nos missions de prévention et de soin dans ce contexte? L'éthique de nos professions nous impose de nous engager sur cette question.

Nous souhaitons que le respect de tous les enfants vivant sur le territoire français reste une priorité pour la nation.

*Regards de professionnels de l'enfance et de la santé*  
Transmis par Michel Deheunynck

## **En ce qui concerne les Cercles de silence**

### **Lettre ouverte des membres des Cercles de silence à Mesdames et Messieurs les candidats aux Elections Européennes de juin 2009**

Vous avez certainement entendu parler des Cercles de Silence qui se réunissent régulièrement depuis plus d'un an dans 115 villes de France.

Il s'agit d'une manifestation citoyenne regroupant des gens ordinaires ni violents, ni fous, ni fanatiques, ni terroristes ne supportant pas les méthodes expéditives d'interpellation, d'arrestation, d'enfermement dans des centres de rétention administrative et d'expulsion des étrangers sans papiers .

Or s'agit-il de gens violents ? dangereux ? ayant commis des actes délictueux ? Non ! Ils ont le malheur d'avoir choisi la France comme lieu de refuge, la France des Droits de l'Homme, la France Terre d'asile, la France dont la richesse culturelle et sociale tient à son accueil généreux de siècle en siècle. La France qui compte tant de gens célèbres dont l'origine est étrangère !

Afin d'élargir au maximum notre audience dans la population, nous avons proposé à tous les Mouvements et Associations d'entrer dans notre « Objection de conscience ». C'est ainsi que selon les villes, les Eglises collaborent avec la Ligue des Droits de l'Homme, la Cimade, l'ASTI, le RESF, le CCFD, et un grand nombre de mouvements syndicaux, politiques et humanitaires.

#### **Nous comptons sur vous pour appuyer notre position au sein du Parlement Européen**

Nous ne supportons pas qu'en contradiction avec la Déclaration des Droits de l'Homme, l'Europe devienne une citadelle de peur et d'égoïsme, ignorant les souffrances et les situations d'injustice dont une grande partie du monde est victime .

**Nous désirons savoir quelle est votre position sur cette question essentielle des étrangers désireux de venir en Europe ?**

**Quelles propositions êtes-vous prêts à soutenir ?**

Dans l'attente de votre réponse, que nous diffuserons largement dans toute la France, nous prions de recevoir nos sincères salutations,

## En ce qui concerne les Roms

Nous nous joignons aux associations membres de Romeurope pour signer ce courrier :

Paris, le 16 mars 2009

Madame, Monsieur,

Depuis 2007, suite au dernier élargissement à 27 pays, les Roms sont devenus la première minorité de l'Union Européenne, soit 6 millions de citoyens de l'Union, présents dans la plupart des pays membres : leur situation intéresse, au premier chef, les électeurs européens et donc les candidats aux élections européennes.

L'accumulation de rapports, recommandations et résolutions officielles témoignent de l'inapplication à leur endroit des textes européens et internationaux qui fondent l'égalité des droits entre les citoyens de l'Union. Pour ne citer que les plus récents émanant des institutions européennes : le Parlement a rappelé dans ses résolutions du 11 mars 2009 et du 14 janvier 2009, faisant suite à celles du 31 janvier 2008 et du 28 avril 2005, la nécessité d'une protection spécifique et d'une stratégie globale et intégrée de l'Union en faveur des Roms. Le Conseil européen a invité de son côté en décembre dernier la Commission et les Etats membres à tenir compte de la situation des Roms dans la conception et la mise en œuvre des politiques et d'identifier des actions concrètes pour 2009 et 2010.

La réalité est cependant toujours celle des préjugés et discriminations dans l'accès aux droits : obstacles à l'accès aux soins et à l'assurance maladie, ségrégation scolaire et refus d'inscriptions à l'école, discriminations à l'embauche et fermeture du marché du travail dans le cadre des mesures transitoires imposées aux ressortissants de la Roumanie et de la Bulgarie notamment en France, conditions de logement indignes, expulsions répétées ou ghettoïsation, politiques d'éloignement du territoire et de retour forcés dans leur pays d'origine des Roms migrants de la part de certains pays d'Europe de l'Ouest...

Le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope – auquel s'associent pour l'occasion le Secours catholique et la Fondation Abbé Pierre – représente un réseau d'associations nationales, locales et de comités de soutien qui interviennent sur le terrain pour le respect des droits fondamentaux des Roms d'Europe de l'Est présents sur le territoire français.

Nous vous interrogeons donc, dans la perspective de votre candidature au Parlement européen, sur les actions que vous envisagez d'impulser :

**Quels dispositifs spécifiques entendez vous promouvoir pour permettre un contrôle de la mise en œuvre dans les Etats membres des résolutions et recommandations émanant des institutions européennes, qui invitent toutes à des actions concrètes pour lutter contre les discriminations spécifiques dont sont victimes les Roms ?**

**Quelles mesures souhaitez-vous proposer pour accélérer la mise en conformité des réglementations et législations nationales avec le droit communautaire dans différents domaines, notamment lorsqu'il s'agit de dispositions qui vont à l'encontre des principes fondateurs de l'Union tels que l'égalité de traitement entre citoyens de l'Union européenne et la liberté de circulation des personnes ?**

Dans l'attente de votre réponse et de votre engagement, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Pour le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope,

**Collectif National Droits de l'Homme Romeurope** [www.romeurope.org](http://www.romeurope.org)  
c/o FNASAT Gens du voyage – 59, rue de l'Ourcq 75019 PARIS – 01-40-35-00-04

## En ce qui concerne la prostitution

En refusant le proxénétisme, en rejetant le droit d'acheter un rapport sexuel, en défendant le droit à ne pas être prostitué-e :

Posez les bases d'une Europe sans prostitution

Respectez, et faites respecter la Convention de 1949 :

« La prostitution et le, mal qui l'accompagne, à savoir la traite des être humains en vue de la prostitution, sont incompatibles avec la dignité et la valeur de la personne humaine ».

-----

## En ce qui concerne les paradis fiscaux

Les capitaux « blanchis » - qu'ils viennent du commerce des armes, des stupéfiants ou des êtres humains – et protégés par le secret bancaire empêchent pour une part majeure une juste répartition des richesses.

**Pensez vous pouvoir mettre en évidence le rapport entre les nécessités vitales non satisfaites du plus grand nombre (nourriture et habitat) et les capitaux clandestins placés dans les paradis fiscaux ainsi soustraits aux impôts des États ?**

**Pensez vous rejoindre les investigations des juges comme Van Ruymbeke ou Eva Joly et leurs collègues magistrats qui ont révélé ces capitaux échappant à tout contrôle pour faire réellement cesser ces pratiques ?**

Cf. Eva Joly : « Des héros ordinaires » - avril 2009. Éditions les arènes - Paris